



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

## NOTRE TERRE EST NOTRE VIE

QUAND LES ARAIGNÉES UNISSENT LEURS TOILES, ELLES  
ENCHAÎNENT UN LION

## TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR LES ÉTUDES SUR LES POLITIQUES ET LES CADRES  
RELATIVES À L'UTILISATION DES TERRES, AUX DROITS  
FONCIERS, À LA GOUVERNANCE, À LA GESTION ET À LA  
PROPRIÉTÉ

DANS CINQ PAYS D'AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

---

CLIENT

ALLIANCE POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

---

## CONTENU

|  |   |
|--|---|
| 1. Qui est l'AFSA.....                                 | 2 |
| 2. Contexte .....                                      | 2 |
| 3. Objectif des études.....                            | 4 |
| 4. Résultats escomptés.....                            | 5 |
| 6. Profil du consultant .....                          | 5 |
| 7. Calendrier indicatif .....                          | 5 |
| 8. Paiements.....                                      | 6 |
| 9. Procédures d'appel d'offres .....                   | 6 |
| 10. Propriété des produits finaux.....                 | 6 |
| Annexe 1. Format proposé pour le rapport d'étude ..... | 6 |

## 1. QUI EST L'AFSA

Lancée en 2011, l'AFSA est une large alliance d'acteurs de la société civile qui participent à la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique. Il s'agit notamment des réseaux de producteurs alimentaires africains, des réseaux d'OSC africaines, des organisations de peuples autochtones, des organisations confessionnelles, des groupes de femmes et de jeunes, des mouvements de consommateurs et des organisations internationales qui soutiennent la position de l'AFSA. Le droit à la terre est l'un des quatre principaux programmes de défense de l'AFSA. L'objectif de l'AFSA dans ce domaine est de donner aux réseaux membres les moyens d'agir afin que les communautés, en particulier les femmes, puissent s'exprimer sur les droits fonciers, les innovations et les investissements liés à l'agroécologie.

## 2. CONTEXTE

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation africaine menée en collaboration entre les organisations de la société civile (OSC) et les organisations confessionnelles (OC) africaines. L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) dirigera ce processus, en collaboration avec les principaux acteurs de la plate-forme "Notre terre est notre vie". Le processus de collaboration vise à développer une analyse commune, un positionnement et une campagne de plaidoyer sur les droits fonciers et l'agroécologie. **Le travail de lobbying et de plaidoyer sera basé sur des preuves, éclairé par une étude et une analyse politique rigoureuse.** Le plaidoyer politique au niveau national sera lié aux travaux

de plaider sous-régionaux (CER), régionaux (UA) et internationaux connexes, renforçant ainsi les alliances à tous les niveaux.

Le travail de l'AFSA sur les questions foncières est fermement ancré dans l'objectif d'une transition vers l'agroécologie, base de la souveraineté alimentaire en Afrique. Pour l'AFSA, il ne peut y avoir de souveraineté alimentaire sans un accès sécurisé à la terre et aux ressources naturelles. Tout en soutenant fermement les travaux visant à lutter directement contre l'accaparement des terres, l'AFSA est également désireuse de faire pression et de plaider en faveur de politiques et de pratiques de gouvernance foncière inclusives et équitables. Cette démarche est parallèle à la double approche de l'AFSA qui consiste à remettre en question et à résister à l'industrialisation des systèmes alimentaires africains tout en reconnaissant la nécessité de proposer une alternative crédible - l'agroécologie.

<sup>1</sup>Selon le rapport 2020 de MISEREOR sur les acquisitions foncières à grande échelle en Afrique, la perte de terres a *un impact négatif grave sur les moyens de subsistance, entraînant une perte de la production agricole et d'autres sources de revenus basées sur la terre et réduisant ainsi la sécurité alimentaire*. Le rapport note également qu'une proportion importante des terres acquises est destinée à la production industrielle de cultures vivrières de base et de biocarburants, ce qui affaiblit encore la biodiversité agricole - la base de la résilience climatique et d'une alimentation saine et équilibrée.

Cette nouvelle vague d'"accaparement de terres" a été associée à de multiples violations des droits de l'homme et à des injustices sociales, des milliers de communautés ayant été expulsées de force et laissées dans le dénuement. La faiblesse de la gouvernance foncière en Afrique est également associée à une pauvreté persistante, à l'insécurité alimentaire, aux inégalités, aux conflits et à la dégradation des terres. Les femmes sont particulièrement vulnérables en raison de leur statut plus faible de revendicatrices de terres, tant dans le cadre des systèmes de gouvernance foncière coutumiers que formels.

Une pression politique accrue doit être exercée à tous les niveaux pour accélérer l'adoption de politiques progressistes visant à renforcer les droits fonciers communautaires. Nous avons besoin que les gouvernements inscrivent dans la législation et garantissent dans la pratique les droits des peuples indigènes, des paysans, des éleveurs, des pêcheurs qui sont les gardiens de terres, de pêches et de forêts riches en biodiversité. Il faut garantir aux femmes la possibilité de faire entendre leur voix, tant au sein de leurs communautés qu'à l'extérieur, sur les droits fonciers, la gouvernance foncière et les acquisitions de terres à grande échelle.

---

<sup>1</sup> MISEREOR, 2020. Projet de rapport. Quels sont les effets des acquisitions de terres à grande échelle en Afrique sur certains indicateurs économiques et sociaux ?

### 3. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Une série d'études politiques nationales sera commandée pour éclairer le processus de planification. Ces études fourniront une analyse critique des politiques de gouvernance foncière dans chacun des cinq pays pilotes d'Afrique occidentale et centrale (Ghana, Mali, Sénégal, Togo et Cameroun). Les études s'appuieront sur les recherches existantes.

Dans chaque pays, le consultant effectuera des recherches et documentera ses conclusions pour répondre aux objectifs suivants :

- Comprendre les politiques foncières coutumières et statutaires, les mécanismes et les cadres de gouvernance existants au niveau national, en accordant une attention particulière aux droits des paysans, aux droits des femmes et à la souveraineté alimentaire.
- Évaluer l'impact des cadres de gouvernance actuels sur les utilisateurs des terres, en particulier les agriculteurs familiaux, les peuples indigènes, les femmes et les jeunes, en termes de droits de l'homme, de droits fonciers, d'accès et de contrôle des terres, de protection des droits fonciers coutumiers, de protection contre les acquisitions de terres à grande échelle, de participation des communautés à l'élaboration des politiques foncières et aux décisions concernant les terres.
- Évaluer l'ampleur des acquisitions de terres à grande échelle par des investisseurs nationaux et internationaux, et leur impact sur les utilisateurs des terres.
- Évaluer dans quelle mesure les orientations progressives des Nations unies, de l'UA et des CER en matière de gouvernance foncière sont mises en œuvre au niveau national, par exemple les VGGT, les F&G, le PNUAD, la CADHP.
- Fournir une analyse des parties prenantes : qui sont les principaux acteurs de la politique foncière - pour et contre. Qui pourraient être des alliés pour protéger et garantir les droits des petits agriculteurs/pasteurs sur les terres et les ressources ? Quelle est l'influence de ces alliés potentiels ? Qui est favorable à la privatisation des droits fonciers, à l'investissement ? Quel est leur discours ? Comment ce récit pourrait-il être publiquement contesté ? Par quelles stratégies et quels canaux ?
- Identifier les obstacles politiques aux droits fonciers ainsi que les possibilités de défense des politiques.
- Fournir des recommandations pour informer la stratégie de défense des droits fonciers, y compris l'identification des espaces politiques, des points d'entrée et des possibilités de défense, ainsi que des acteurs les mieux placés pour défendre ces droits.
- Identifier les éléments clés d'une charte des droits fonciers pour les femmes et les jeunes.

## 4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Un rapport d'étude complet (15-30 pages)
- Un résumé de 2 à 4 pages comprenant les principales conclusions et recommandations
- Une présentation PowerPoint résumant les résultats de l'étude, à adapter aux différents groupes cibles/principaux décideurs
- A terme, les rapports seront publiés en anglais et en français
- Le format suggéré pour le rapport est joint en annexe 1.

Les consultants sont tenus de préparer des projets et des rapports d'étude finaux, en intégrant les commentaires des représentants du client et des partenaires.

## 6. PROFIL DU CONSULTANT

Il est proposé que chaque étude soit réalisée par un consultant qui a un lien étroit ou est directement engagé dans les espaces d'élaboration des politiques foncières et l'environnement politique existant dans ce pays.

Le consultant doit avoir les qualifications minimales suivantes :

- Diplôme de troisième cycle dans une discipline pertinente et expérience significative de la recherche dans ce secteur ;
- Une expérience considérable et une connaissance détaillée du secteur des droits fonciers en Afrique ;
- Excellentes compétences en matière de rédaction et de communication dans la ou les langues des cadres politiques.

## 7. CALENDRIER INDICATIF

| Date (2021) | Action  |
|-------------|---|
| 28 février  | Soumission des propositions                             |
| 3 mars      | Commande des travaux                                    |
| 21 mars     | Soumission du projet de rapport de conclusions à l'AFSA |
| 26 mars     | Réunion de validation                                   |
| 31 mars     | Rapport final soumis avec toutes les annexes            |

## 8. PAIEMENTS

Un total de 3 000 dollars US sera fourni pour chaque étude de pays afin de couvrir les frais et les dépenses. Les paiements seront effectués comme suit : 50% à la signature du contrat, 50% à la conclusion satisfaisante. Les paiements des frais seront soumis à une tax (Withholding Tax) à la source de 15 %.

Le consultant doit présenter ses conclusions lors d'une réunion de validation dans le pays. Les coûts logistiques liés à la/aux réunion(s) de validation seront couverts par un budget séparé, par exemple la location de la salle, les rafraîchissements, l'indemnité de déplacement des participants.

## 9. PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Les consultants éligibles sont invités à soumettre des propositions techniques et financières pour entreprendre ce travail. Les propositions doivent être envoyées à [afsa@afsafrica.org](mailto:afsa@afsafrica.org) en indiquant "Proposition - Étude sur la politique foncière" dans l'objet. Les propositions doivent inclure le(s) CV du/des consultant(s) proposé(s) et le calendrier proposé.

Date limite pour les propositions : 29 février 2021

## 10. PROPRIÉTÉ DES PRODUITS FINAUX

Les produits finaux et les droits de propriété intellectuelle y afférents sont la propriété de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique.

## ANNEXE 1. FORMAT PROPOSÉ POUR LE RAPPORT D'ÉTUDE

Page de titre, comprenant le titre et le numéro du projet, la date du rapport, les auteurs et leurs affiliations ;

### RÉSUMÉ (2-4 PAGES)

- Brève description du projet et contexte
- Objectif et utilisation prévue de l'étude
- Principaux résultats et conclusions
- Recommandations clés

### RAPPORT PRINCIPAL

- Table des matières
- Liste des abréviations
- Objectif de l'étude

- Les résultats de l'étude (structurés selon la déclaration d'intention - section 3)
- Recommandations
- Conclusions

Annexes au rapport d'étude :

- Termes de référence de l'étude
- Liste des documents examinés
- Liste des personnes consultées